
MAIRIE DE MAISOD

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD

DU MARDI 26 AVRIL 2016

Présents : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, MORNICO Sonia, NICOT Karelle, LACROIX Arnaud, GRECO Corinne et DAVID Julien.

Absent excusé : MM. LACROIX Xavier, GIRIE Isabelle, LACROIX Régis et BONIN Philippe.

Secrétaire de séance : Mme BERTHOLINO Michèle

Début de la séance : 20h30

Avant de débiter l'ordre du Jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Forêt – proposition d'achat de parcelles privées.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Travaux

Salle polyvalente et hôtel-restaurant « Relais du Lac » - choix de l'architecte à maîtrise d'oeuvre.

Monsieur le Maire a sollicité trois cabinets pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente et des travaux d'agrandissement (création d'une chambre pour personne à mobilité réduite et de deux chambres supplémentaires en étages). Il présente les trois propositions. Après discussions, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du cabinet Barreau, sur la base d'une rémunération de la mission de 9% du montant des travaux effectivement réalisés. Le Conseil municipal attend que des esquisses des projets lui soient présentées assez rapidement.

Finances

SIDEC du Jura – adhésion aux services mutualisés informatiques

Monsieur le Maire informe que, par sa délibération du samedi 28 novembre 2015, le Comité Syndical du SIDEC a précisé les conditions d'adhésion aux services mutualisés du Service Informatique et TIC (SITIC). Considérant que la collectivité souhaite adhérer aux services mutualisés du SITIC selon les conditions financières fixées dans cette délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la collectivité aux services informatiques du SITIC du SIDEC et la signature de la convention pluriannuelle d'adhésion de la collectivité au Service Informatique et TIC du SIDEC. Il approuve également les conditions financières, soit la somme de 639.36 €, hors champ de TVA, fixée pour l'année 2016. Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.

Forêt

Proposition d'achat de parcelles privées

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'ADEFOR39 (Association Jurassienne de Développement Forestier) informant le Conseil municipal de la vente, par un propriétaire privé, de parcelles forestières sur Maisod. Après discussions et analyse par les services de l'ONF sur la pertinence d'une telle acquisition, le Conseil municipal se positionne favorablement sur cet achat et autorise Monsieur le Maire à engager la négociation avec les services de l'ADEFOR39 et le propriétaire concerné.

Fin de la séance : 21h40



[Signature]
Michel BLASER, Maire